Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_033-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-033 CONSEIL MUNICIPAL 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 14 Contre : Abstentions : 1

Date de convocation
01/06/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, Mme MEZANGE Véronique, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme DENIARD Géraldine donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric
M. COCHET Serge donne pouvoir à Mme BODIN Laura
M. BOIS Florian donne pouvoir à MMMMM. TROUVE Frédéric
Mme COLLEAUX Stéphanie donne pouvoir à Mme MEZANGE Véronique

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie

A été nommé comme **secrétaire** de séance : Mme COLLAS Céine

2026-033 TARIFS PERISCOLAIRES 2026/2027

Madame TULANNE, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée de voter les nouveaux tarifs périscolaires pour l'année 2026-2027
Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (total des ressources du foyer allocations familiales comprises divisé par le nombre de personnes du foyer).
Il est proposé, de modifier le tarif des repas adultes et enfants du lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pour l'année scolaire 2026-2027

Tarifs CANTINE Dourdain avec augmentation 2,96% 2026-2027

Tranche de QF	Tarif semaine	Tarif mercredi
0 à 400	1,00 €	4,32 €
401 à 600	1,00 €	4,38 €
601 à 800	1,00 €	4,43 €
801 à 1000	1,00 €	4,48 €
1001 à 1200	4,53 €	4,53 €
1201 à 1300	4,58 €	4,58 €
1301 à 1500	4,63 €	4,63 €
1501 à 1900	4,68 €	4,68 €
QF > 1900	4,68 €	4,68 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_033-DE

Le tarif du repas adulte est fixé à 7.00 €.

Il est proposé de modifier les tarifs de garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour l'année scolaire 2026-2027.

De passer à une facturation au 1/4 d'heure.

Tarifs GARDERIE Dourdain 2026-2027

Tranche de QF	Tarif Matin	Forfait de 16H00 - 16H45 goûter compris	Tarif soir à partir de 16H45
0 à 400	0,29 €	0,99 €	0,29 €
401 à 600	0,30 €	1,02 €	0,30 €
601 à 800	0,31 €	1,05 €	0,31 €
801 à 1000	0,32 €	1,08 €	0,32 €
1001 à 1200	0,33 €	1,11 €	0,33 €
1201 à 1300	0,35 €	1,17 €	0,35 €
1301 à 1500	0,37 €	1,23 €	0,37 €
1501 à 1900	0,38 €	1,26 €	0,38 €
QF > 1900	0,39 €	1,29 €	0,39 €

Pénalité de 18€ applicable en cas de retard des parents le soir après 19h00.

Il est proposé au conseil municipal, de modifier les tarifs de l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2026-2027

Mercredi – Résidents de Dourdain

Tarifs ACM Dourdain 2026-2027

Tranche de QF	Tarif demi-journée	Tarif journée
0 à 400	5,05 €	9,20 €
401 à 600	5,15 €	9,40 €
601 à 800	5,36 €	9,60 €
801 à 1000	5,56 €	10,20 €
1001 à 1200	5,60 €	10,50 €
1201 à 1300	3,20 €	11,00 €
1301 à 1500	6,70 €	11,60 €
1501 à 1900	7,40 €	12,60 €
QF > 1900	7,70 €	13,10 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_033-DE

Mercredi – Hors résidents de Dourdain

Tarifs ACM Dourdain 2026-2027

Tranche de QF	Tarif demi-journée	Tarif journée
0 à 400	7,70 €	14,30 €
401 à 600	8,20 €	14,80 €
601 à 800	8,70 €	15,30 €
801 à 1000	9,20 €	15,80 €
1001 à 1200	9,70 €	16,30 €
1201 à 1300	12,30 €	18,40 €
1301 à 1500	13,20 €	19,60 €
1501 à 1900	14,50 €	20,70 €
QF > 1900	15,10 €	21,60 €

Un goûter inclus dans le tarif sera proposé aux enfants l'après-midi.

ATTENTION, pour les mercredis le temps de garderie n'existe plus, il s'agit de FORFAIT de présence (comme la CAF). L'accueil des enfants peut se faire de manière échelonnée entre 7h00 à 9h00 et les départs entre 16h30 à 19h00.
Vu l'avis favorable de la commission N°2 du 28 mai 2026

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité et une abstention décide :

- **D'APPROUVER les tarifs des repas de cantine facturés aux familles pour l'année scolaire 2026-2027**
- **D'APPROUVER les tarifs de garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi facturés aux familles pour l'année scolaire 2026-2027 comme exposé ci-dessus**
- **D'APPROUVER les tarifs de l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2026-2027**
- **D'autoriser Mme la maire à signer les documents relatifs à ce dossier**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 05/06/2026
Le Maire,
Mme BODIN Laura

La secrétaire de séance